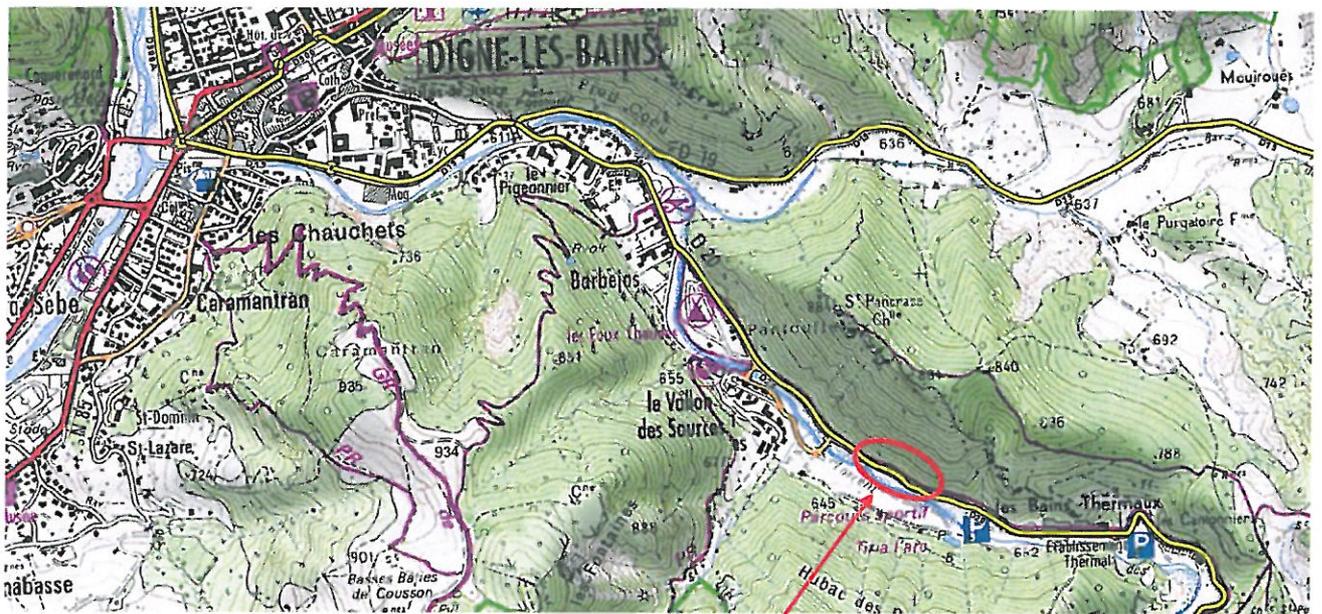
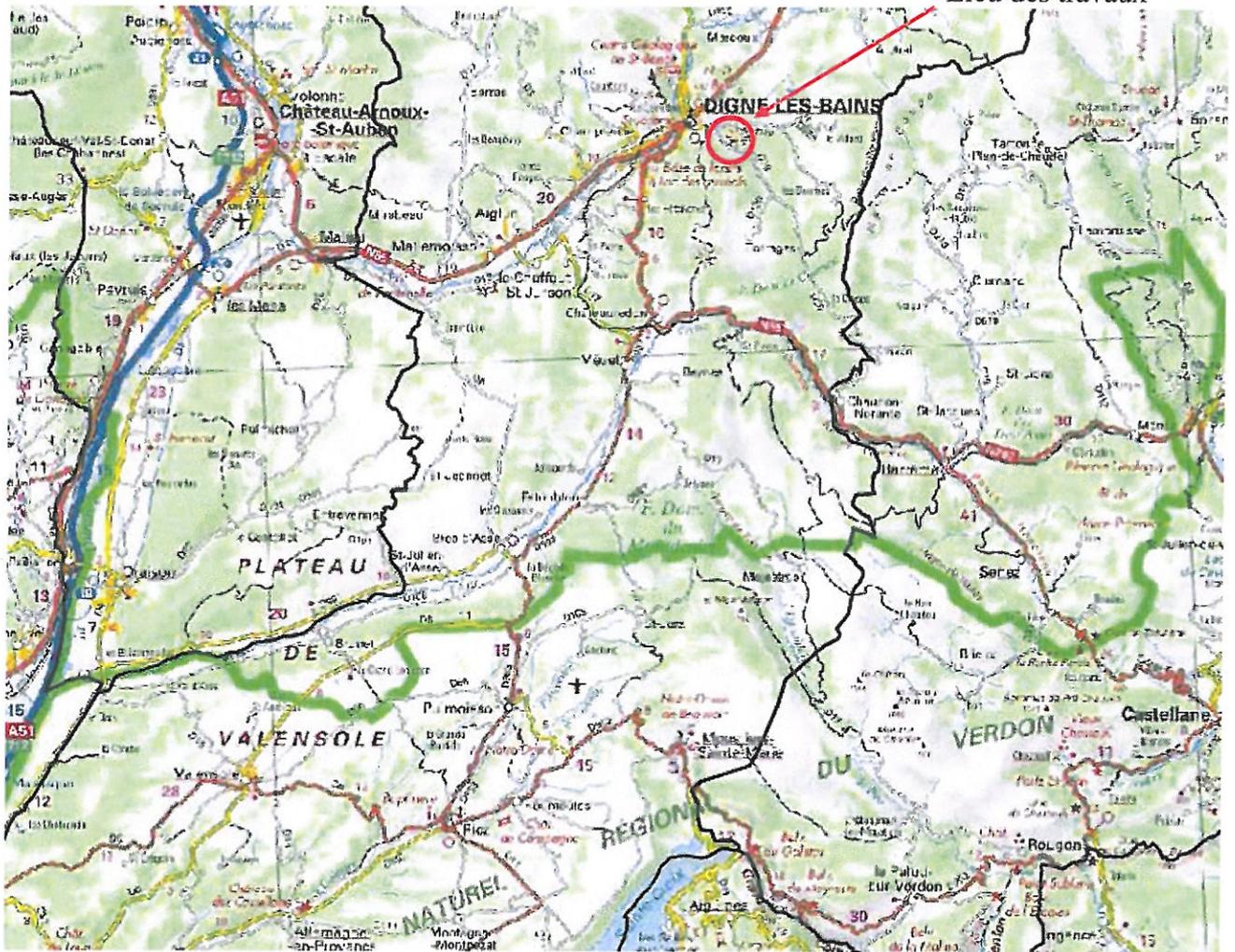
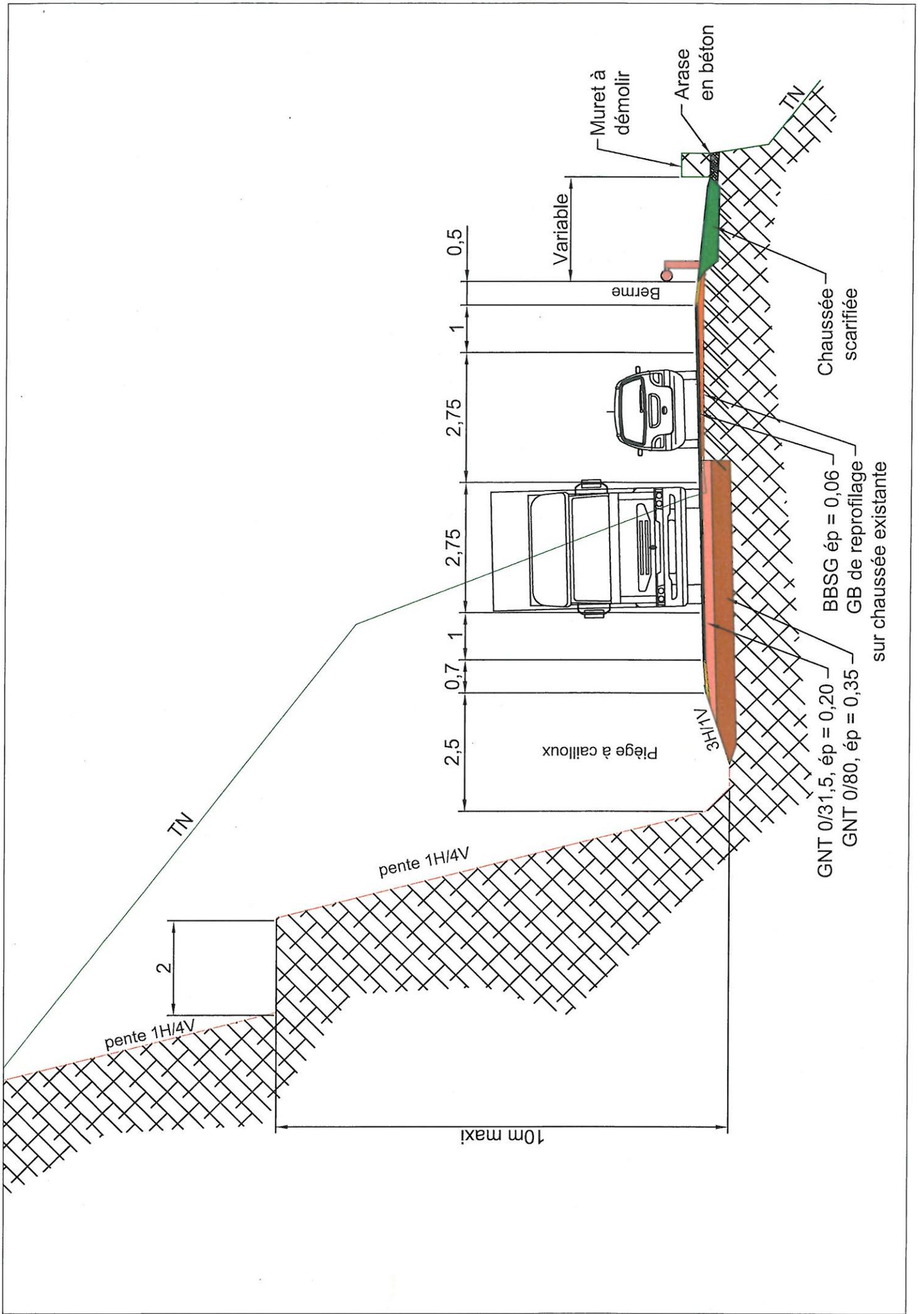


Plan de situation

Lieu des travaux



Lieu des travaux



Recalibrage de la RD20 entre le PR1+650 et le PR1+950

Annexes à la demande d'examen au cas par cas
Préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Cahier de photos

Photo 1 : Vue générale du talus amont à terrasser



Photo 2 : paroi rocheuse à terrasser

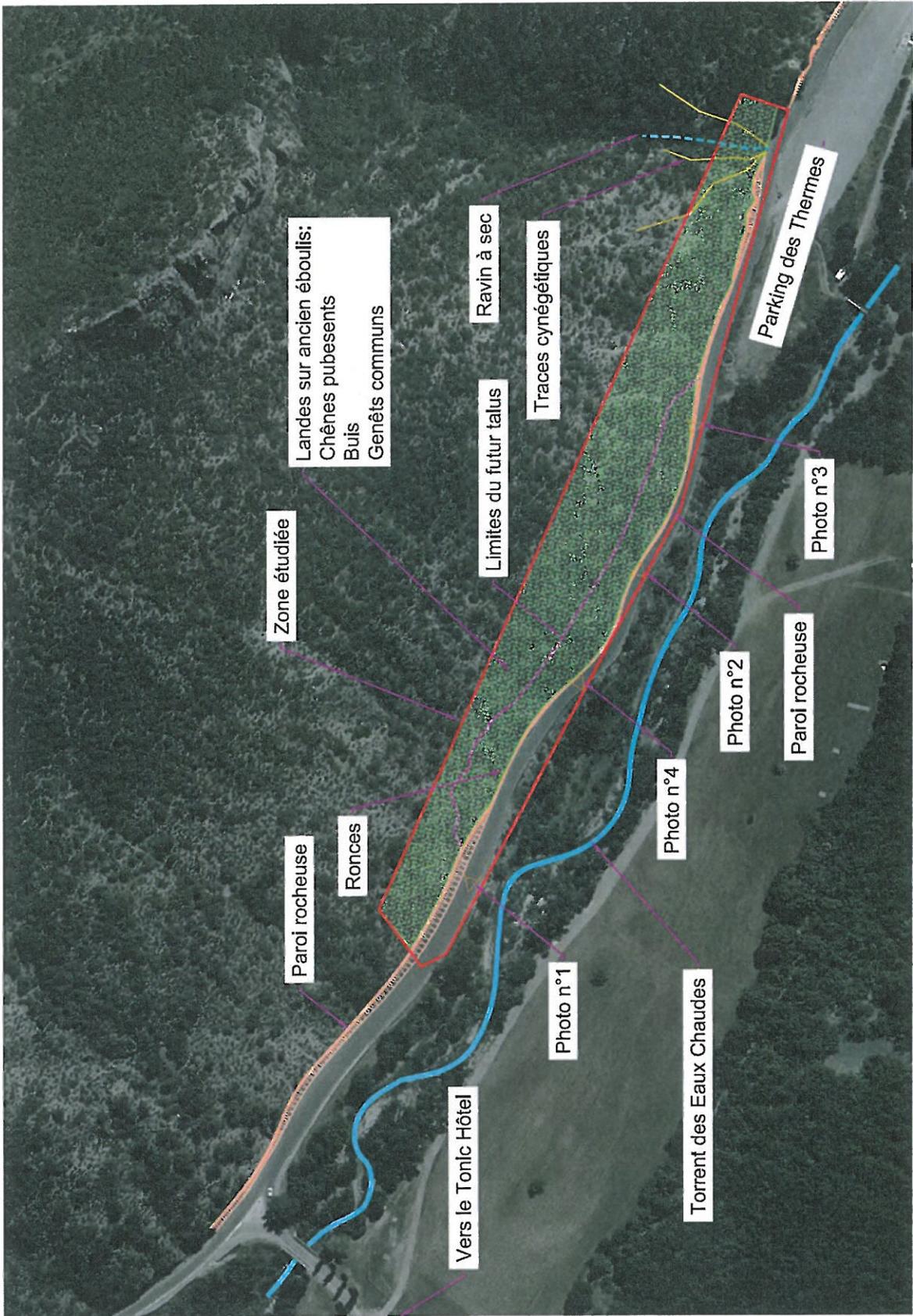


Photos 3 paroi rocheuse à terrasser



Photo 4 : talus amont à terrasser





Localisations

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Commune et département) : Digne les Bains

Adresse : 13 Rue du Docteur Romieu - 04000

Téléphone : 04.92.31.89.90..... Fax :

Email : MT_DIGNE_LES_BAINS@le04.fr

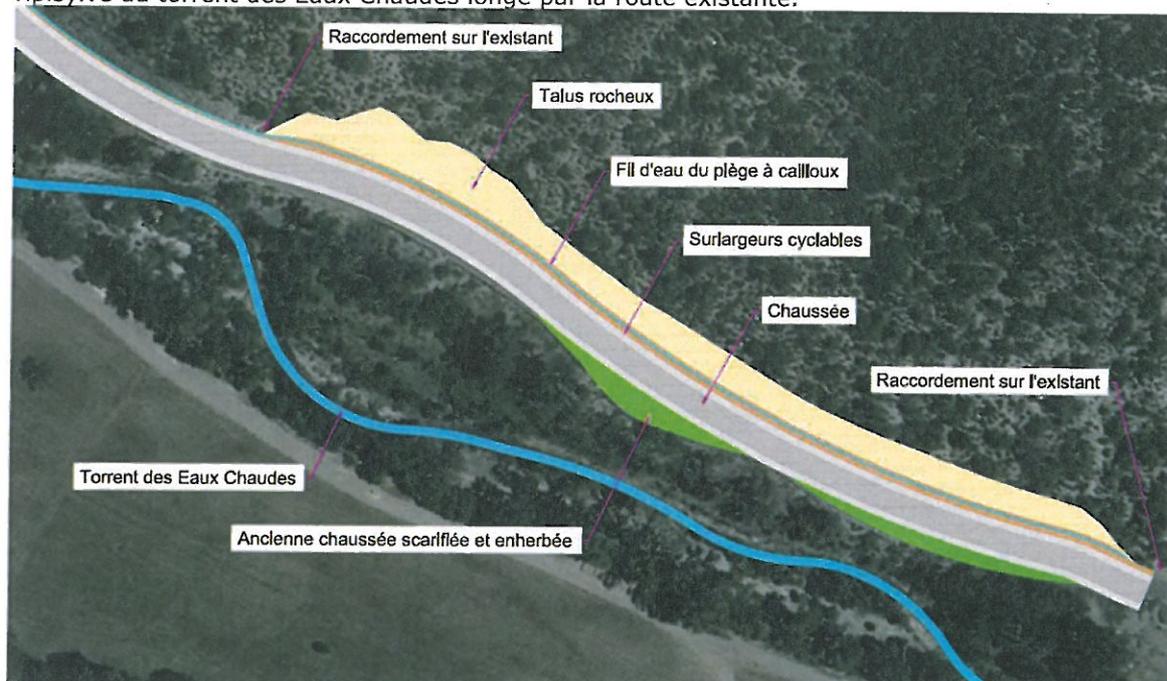
Nom du projet : RD20 – Recalibrage de la route du PR1+650 au PR1+950

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

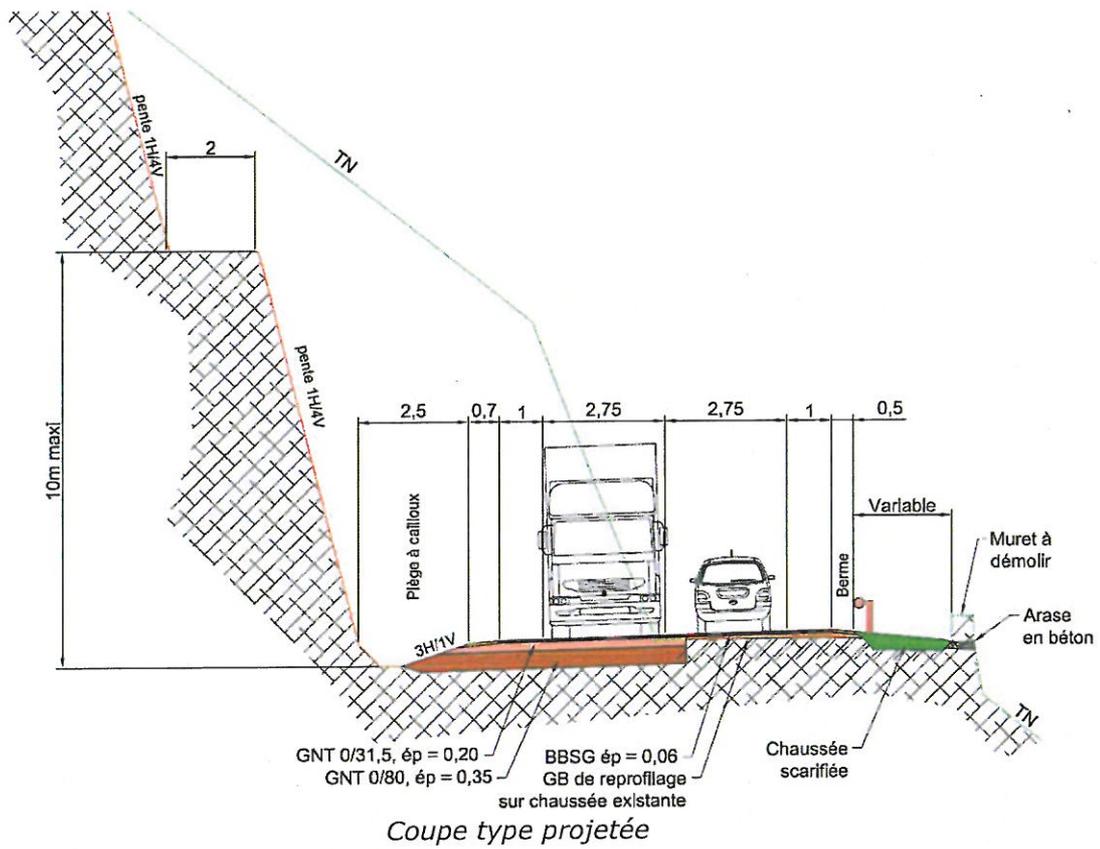
a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Le projet consiste à recalibrer la largeur de la RD20 entre le PR1+650 et le PR1+950 (300ml) pour achever le désenclavement de l'établissement thermal de Digne les Bains, accueillir les modes doux de circulations et sécuriser les usagers contre les chutes de pierres provenant de la paroi rocheuse routière.

Le parti d'aménagement retenu est de terrasser le talus rocheux amont afin de préserver la ripisylve du torrent des Eaux Chaudes longé par la route existante.

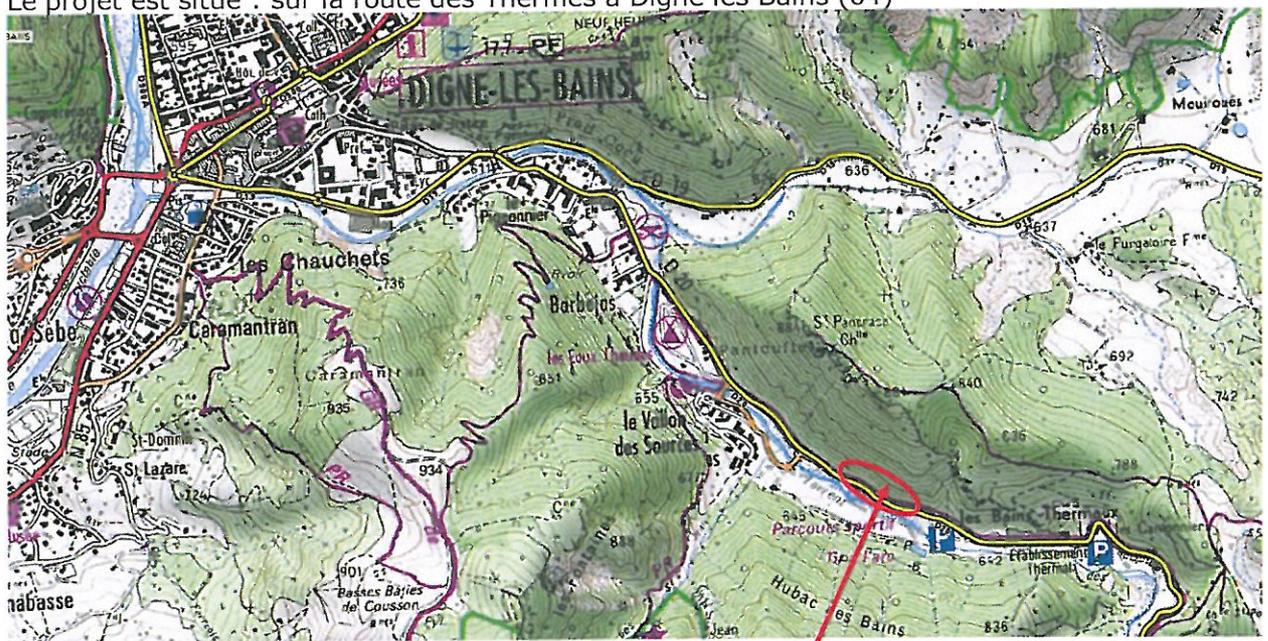


Tracé projeté



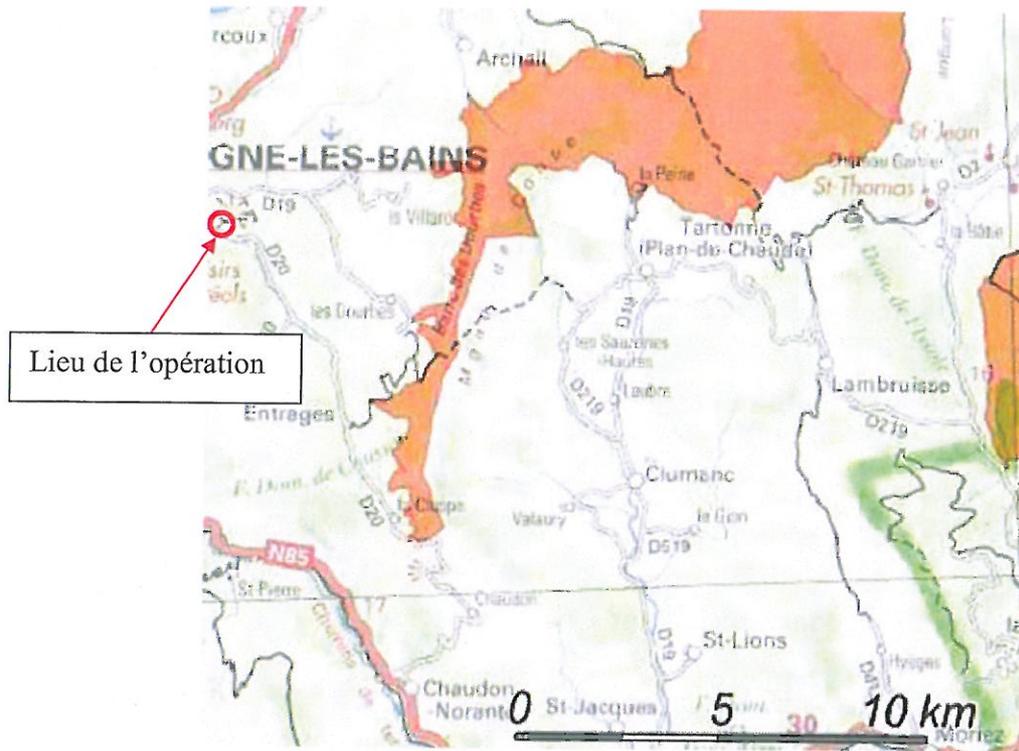
b. Localisation et cartographie

Le projet est situé : sur la route des Thermes à Digne les Bains (04)

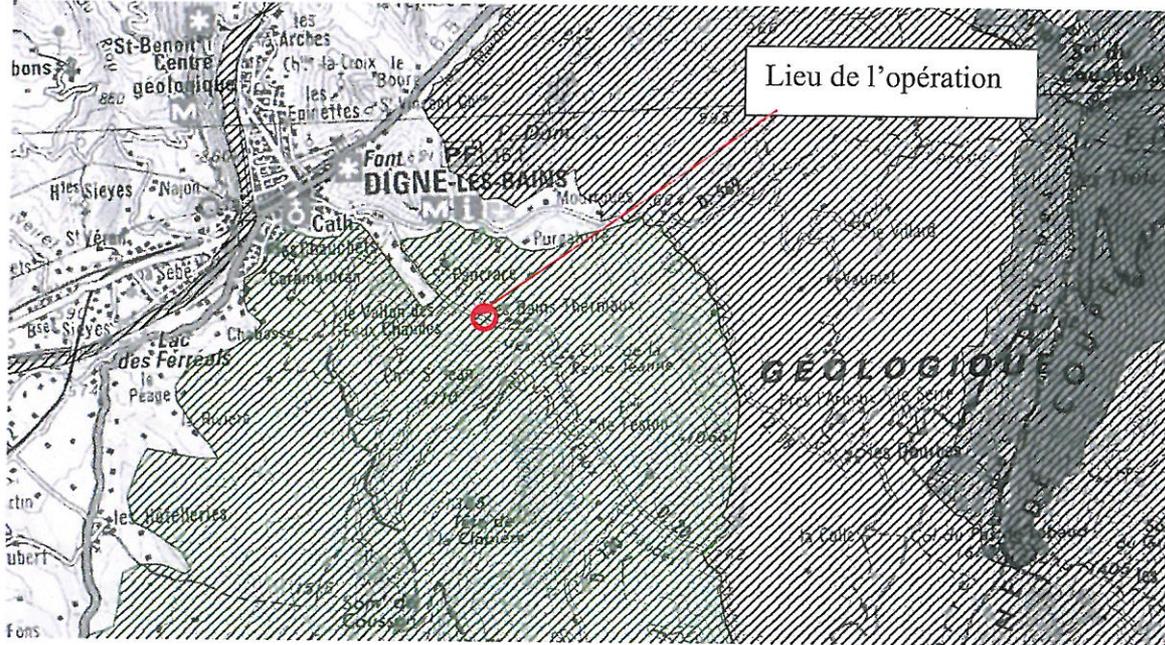


Lieu du projet de recalibrage

Les travaux sont inclus dans le périmètre de l'agglomération dignoise. Ils sont hors site Natura 2000 , à 5 KM à vol d'oiseau du site n°FR9301530.



Ils sont aussi situés dans la ZNIEFF n°04-124-100



Ils sont situés dans la réserve géologique de Haute Provence.
Ils ne sont pas situés sur un site inscrit ou classé.

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Phase Chantier

Une zone de dépôt provisoire et de reprise de matériaux extraits est possible sur l'extrémité Est du parking camping-cars des thermes existant, aux abords de la zone de chantier. Elle serait alors entièrement remise en état avant la fin des travaux pour rendre la capacité à cette infrastructure existante de l'établissement thermal.

Phase exploitation

L'emprise permanente du projet sur le talus amont existant sera d'environ 3200 m². La rectification libèrera 380m² revégétalisés entre la voie recalibrée et la ripisylve.

Les surfaces totales imperméabilisées, y compris les existantes, seront inférieures à 3000m². Aucun aménagement connexe ne sera nécessaire.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

Les travaux de terrassement se dérouleront sur une seule période. Il devrait durer 4 mois et uniquement de jour, entre le mois de décembre et le mois de mars de l'année suivante.

e. Entretien / fonctionnement / rejet

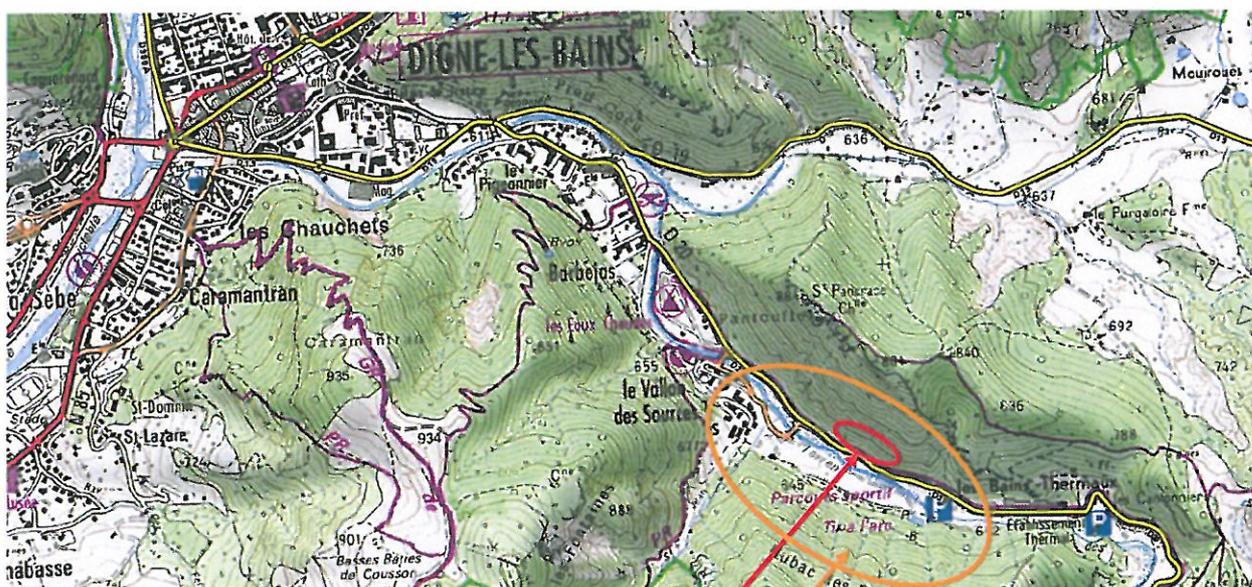
Dans sa phase chantier, le projet génèrera des nuisances sonores et vibratoires, ainsi que des poussières, toutes issues du terrassement rocheux.

Dans sa phase exploitation, le projet ne changera pas les conditions d'exploitation.

f. Budget

Le coût total des travaux est estimé à 650.000 euros TTC.

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)



Zone des travaux

Zone d'influence de l'opération (due au bruit)

La zone d'influence de l'opération diffère de la zone des travaux essentiellement à cause de la diffusion des bruits, inévitables lors d'un chantier de terrassement. Le bruit des

terrassements sera audible dans la vallée du torrent des Eaux Chaudes à proximité de l'établissement thermal. Le tracé sinueux et encaissé de la vallée contribuera à contenir les bruits dans les zones de covisibilité de l'opération. Les autres nuisances devraient être maintenues aux abords immédiats des travaux.

Les vibrations générées par les terrassements seront maîtrisées par un suivi vibratoire imposé par la proximité des murs de soutènement en pierre à l'aval de la chaussée (circulaire du 23 juillet 1986).

Les poussières seront circonscrites aux abords immédiats du chantier et sur la chaussée vers Digne pendant quelques centaines de mètres.

Aucun rejet de matériau n'est autorisé dans la ripisylve du torrent des Eaux Chaudes, d'autant que la circulation sera maintenue en alternat sur la voie aval de la RD20, pendant une grande partie de l'opération.

Aucun utilisation d'eau n'est prévu dans la phase travaux. Exceptées les eaux de pluies ruisselant par les traversées hydrauliques existantes, aucun rejet d'eau ne sera réalisé sur le site.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) n°04-124-100

USAGES :

- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (randonnées pédestres et VTT, tir à l'arc)
- Construite, non naturelle : Etablissement thermal et hébergement touristique Tonic Hôtel
- Autre (préciser l'usage) : Jardins potagers en rive opposée.

Commentaires : la majeure partie de la zone d'influence n'est pas utilisée.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Cahier de photos

Photo 1 : Vue générale du talus amont à terrasser

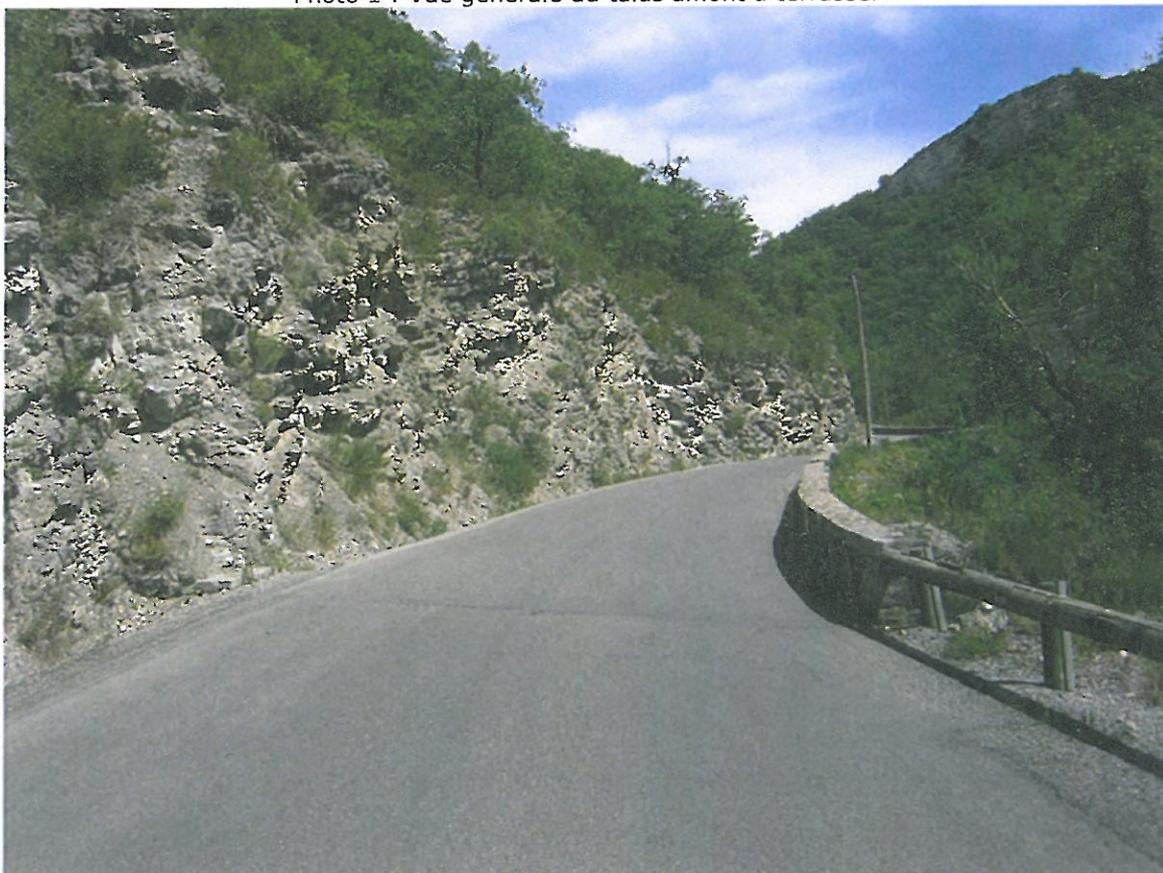


Photo 2 : paroi rocheuse à terrasser



Photos 3 paroi rocheuse à terrasser

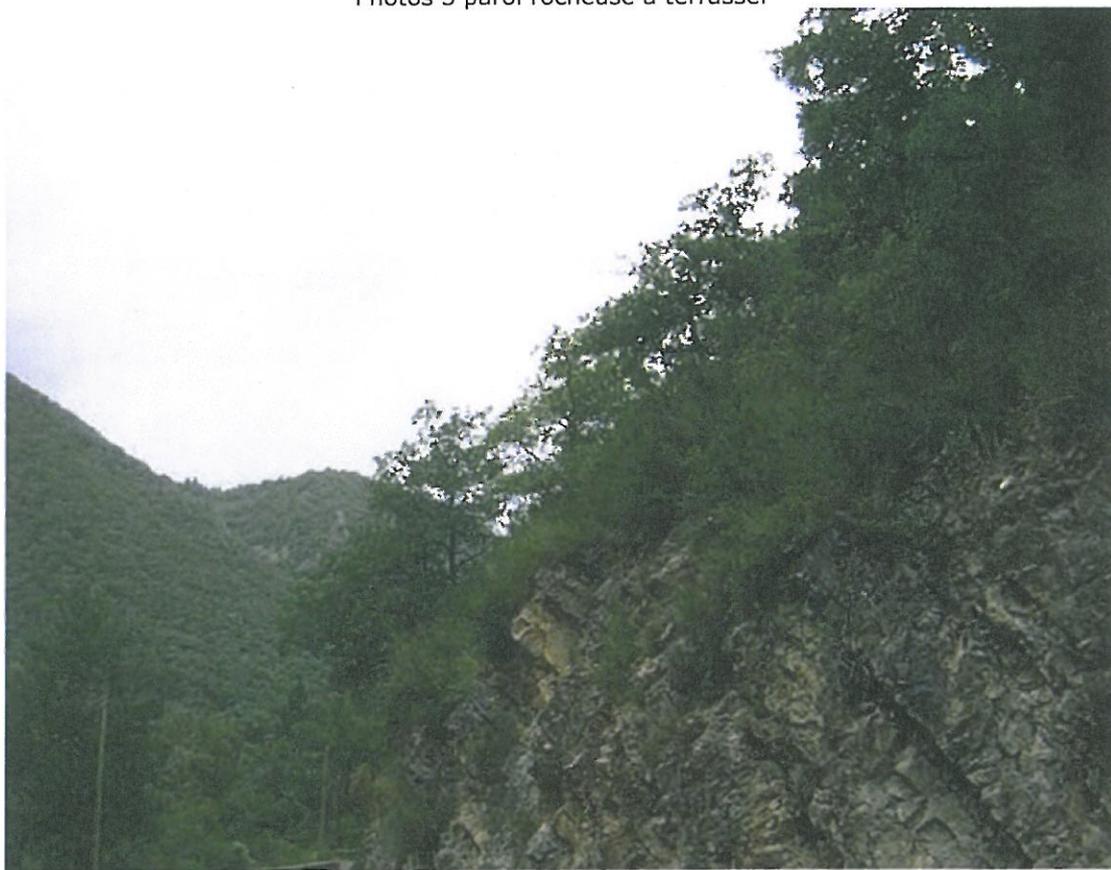


Photo 4 : talus amont à terrasser



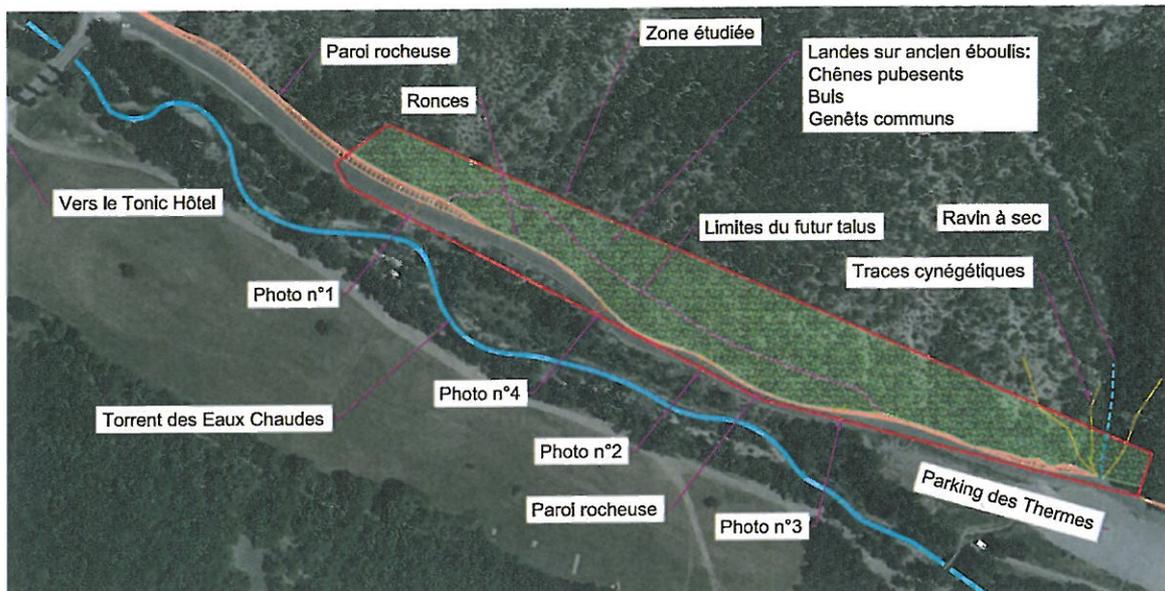
TABLEAU MILIEUX NATURELS :

Les visites sur le terrain ont été réalisées en juillet et septembre 2014 par un technicien du Conseil départemental.

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieus ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	X	
Milieus forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	X	
Milieus rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : talus rocheux routier rocheux.....	X X X	

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations
Amphibiens, reptiles	Lézard des murailles	potentiel	
Insectes	Apollon	potentiel	Protégé au niveau européen
Mammifères terrestres	Sangliers	Présents (traces)	
	Chevreuils	Présents (traces)	
Oiseaux		potentiels	
Plantes	Chênes pubescents	présents	Très répandu, de taille modeste
	Buis	présents	Très répandu
	Genêts communs	présents	Très répandu
	Thym	présents	Répandu
	Genévriers communs	présents	Peu répandu
	Pins noirs	présents	Peu répandu
	Petit gaillet	présents	Sur talus rocheux routier
	Liondent	Présents	Sur talus rocheux routier
	Orpin jaunâtre	Peu présent	Sur talus rocheux routier
	Graminées communes	présents	Sur talus rocheux routier
	ronces	présent	Localisées sur une petite zone de suintement au pied du talus rocheux routier
Peupliers	présent	Très jeunes individus peu développés, peu répandus, au pied du talus rocheux routier	



Localisations

4 Incidences du projet

Ce versant est composé d'une pente rocailleuse et d'un couvert végétal supra méditerranéen. Il constitue un habitat potentiel pour l'apollon (*Parnassius apollo*). Toutefois, la faible présence sur la zone à terrasser des plantes hôtes, comme l'orpin, limite fortement la probabilité de sa fréquentation. Aussi, le niveau de l'enjeu pour cette espèce protégée peut être considéré comme négligeable. L'opération n'aura pas d'altération sur l'habitat de cette espèce. Elle n'aura donc aucune incidence.

Pour l'avifaune, l'opération se déroulera en dehors de la période de nidification et de développement des jeunes individus. L'opération n'aura donc pas d'incidence.

L'état de bréchification des matériaux de la paroi empêche les infractuosités. Les parois rocheuses du talus amont ne présentent aucune cavité. Les possibilités de gîtes offertes à la faune chiroptère sont inexistantes. La probabilité de détruire un habitat hivernal est nulle. L'opération se déroulera hors période d'activité de chasse (hiver). Elle n'aura pas d'incidence.

Les traces de faune cynégétique observées se situent en dehors de la zone de chantier. Ici, l'enjeu est nul. L'opération n'aura pas d'incidence.

Les végétaux impactés sont des espèces très communes et ne bénéficient d'aucun statut de protection particulier. L'habitat qu'ils constituent n'est ni déterminant, ni remarquable. Les surfaces détruites par l'opération (3200m²) constituent une part très infime en comparaison aux centaines d'hectares de mêmes types de boisements environnants. L'enjeu vis-à-vis de la flore est nul. L'opération n'aura pas d'incidence.

L'opération ne rejettera aucun matériau dans la rivière. Seules de la poussière pourra se déposer sur la ripisylve. Les dépôts pulvérulents seront éliminés dès les premières pluies suivantes. Compte tenu des quantités, il est peu probable que la turbidité du cours d'eau soit augmentée par ces apports. L'opération n'aura aucune incidence sur les populations piscicoles. Elle aura un effet visuel négligeable provisoire sur la ripisylve et n'aura aucun effet permanent.

5 Conclusion

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

Amélioration et sécurisation de la RD20 – PR1+650 au PR1+950 – Commune de Digne les Bains

Notice paysagère

1) Etat des lieux

La RD20 chemine au fond de la vallée encaissée, occupée par le torrent des Eaux Chaudes. L'amplitude altimétrique du relief est importante (300m à plus de 1000m). La forme en V de la vallée et son tracé sinueux, ainsi que la proximité des sommets constituent les limites visuelles horizontales et les limites physiques avec le reste des entités paysagères environnantes. Le bâti de cette zone en agglomération n'y est pas perçu.

Localement, la RD20 suit l'orientation Est/Ouest de la Vallée. Cette portion correspond à un des endroits les plus étroits, ce qui explique que la route ait été réalisée en déblai (talus rocheux) et plus rarement en remblai (murs de soutènement).

L'étroitesse limite la perception visuelle de la zone à terrasser depuis le reste de la vallée. Les perceptions latérales sont très limitées par la ripisylve du torrent et les peupliers assez hauts (environ 15 à 20m), d'une part, et d'autre part, par le talus rocheux routier (1 à 10m).

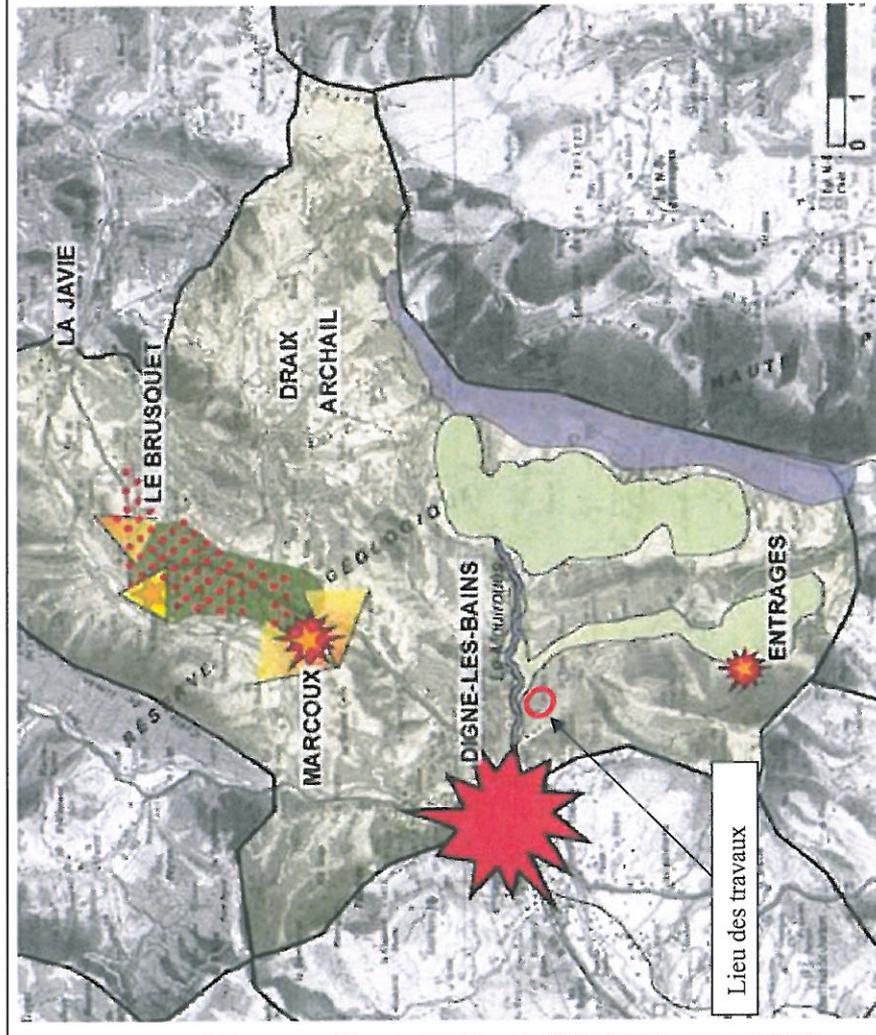


La géologie du site est constituée de matériaux en strates plissées aux faciès et pentages différents. La stabilité y est variable. Une végétation s'insinue difficilement dans les fractures de cette roche très bréchifiée. Au-delà de la ligne de crête, la flore est dominée par la lande installée sur un éboulis ancien. Elle est constituée de chênes pubescents de tailles modestes, de buis, de genêts communs, etc.

Compte tenu de la présence de ce type de paysages rocheux sur tout le fond de la vallée, l'utilisateur ne perçoit pas toutes ces variations, excepté pour des contraintes de conduite liées à la visibilité sur chaussée et à sa faible largeur.

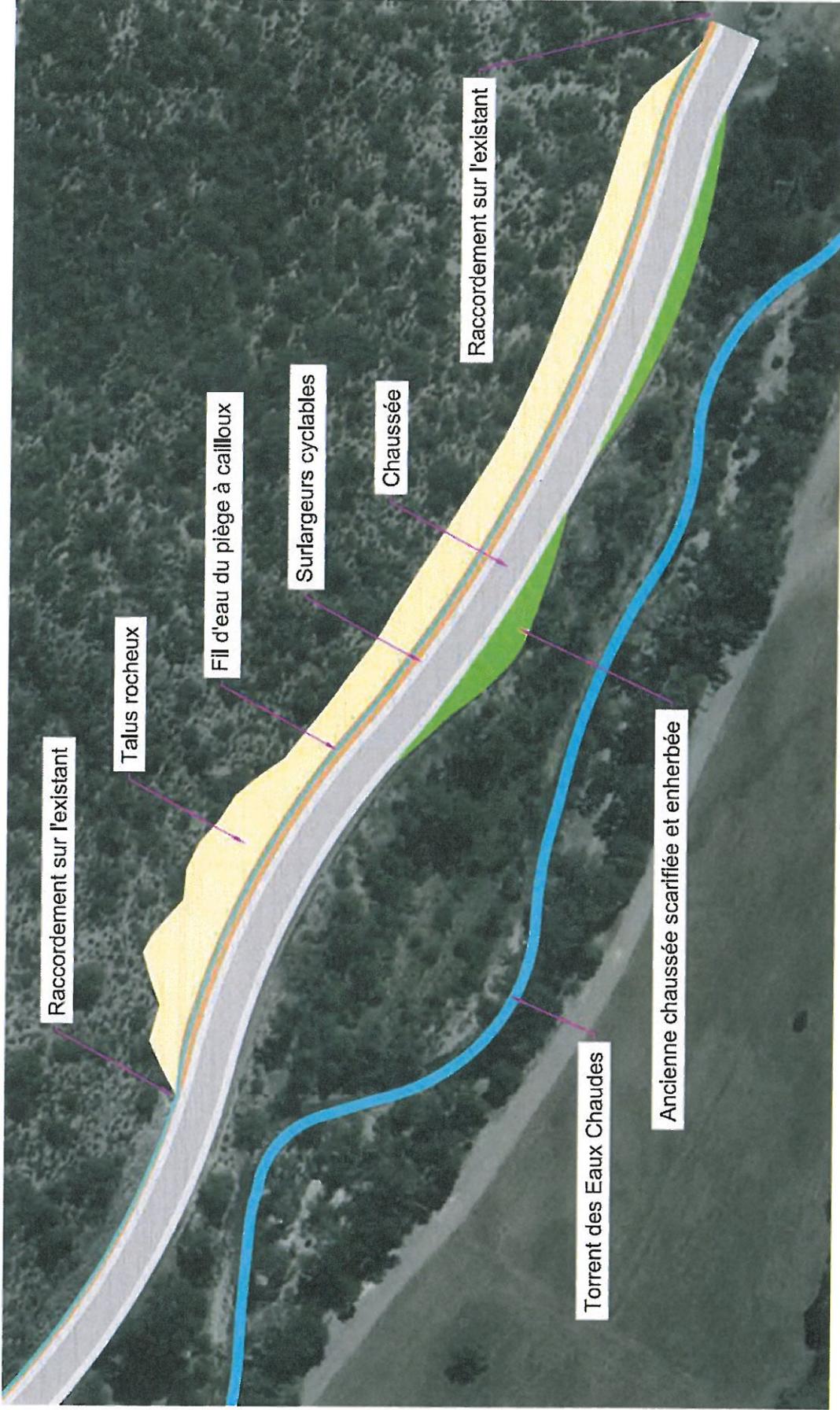
2) Les enjeux paysagers

La vallée n'est sur aucun site inscrit ou classé, ni à proximité. Les enjeux paysagers principaux sont recensés dans la carte issue de l'Atlas des paysages des Alpes de Haute Provence. La synthèse laisse apparaître que la vallée n'est pas repérée comme présentant un enjeu particulier.



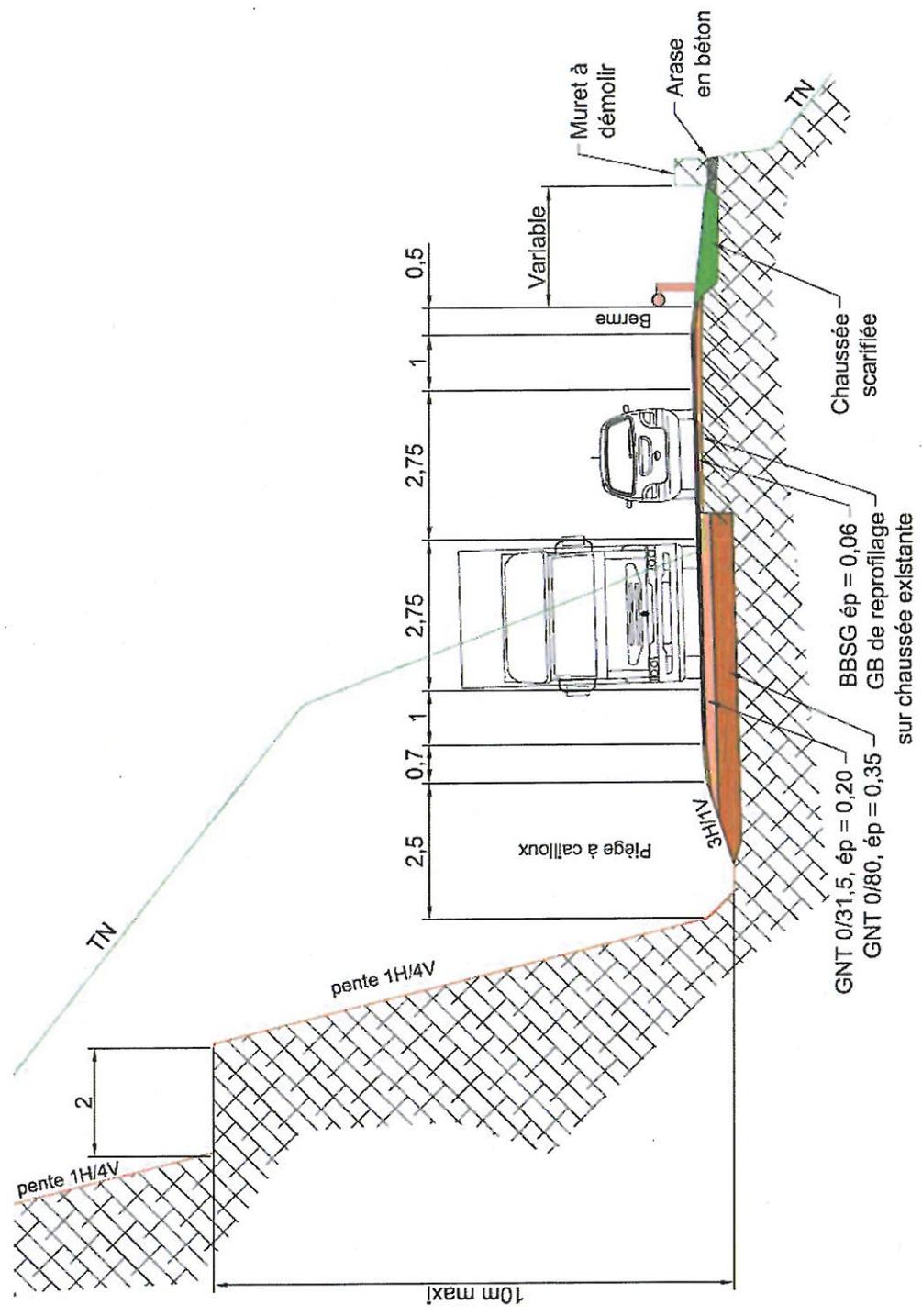
PAYSAGE URBAIN	
	GERER ET ASSURER LA PERTINENCE PAYSAGERE DES EXTENSIONS URBAINES (topographie, matériaux, volumes, couleurs...) Prévoir l'éclatement urbain
	CONTROLLER LA DISPERSION ET LA QUALITE DU BATI DANS LES ESPACES AGRICOLES Favoriser l'implantation bâtie diffuse dans les espaces agricoles
	MAITRISE L'EVOLUTION ET LA REHABILITATION DES CARRIERES Intégrer les exploitations existantes Promouvoir un référentiel sur l'intégration et la gestion des sites pendant l'exploitation S'assurer d'une réhabilitation effective après exploitation
	VALORISER LES RICHESSES DU PATRIMOINE BÂTI Encourager et faciliter les actions de restauration Promouvoir les savoir-faire architecturaux Assurer la pertinence paysagère et architecturale des rénovations
- AGRICULTURE ET GRAND PAYSAGE	
	PRESERVER LA QUALITE ET LA PERCEPTION DES TERROIRS PRESENTANT UNE QUALITE PAYSAGERE NOTABLE Maintenir l'activité agricole et sa diversité Entretien et valoriser les structures végétales qui participent à la qualité du paysage (peupliers, haies, arbres isolés) Limiter l'implantation et l'habitat denses
	PRESERVER LES TERROIRS AGRICOLES ET MAITRISE LA FERMETURE DES PAYSAGES Maintenir l'activité agricole Promouvoir le pastoralisme
PAYSAGES REMARQUABLES	
	PRESERVER LA QUALITE ET LA PERCEPTION DES PAYSAGES REMARQUABLES Mettre en valeur les sites remarquables et leur perception Faciliter la protection et la gestion de ces sites Gérer les flux touristiques (circulation, stationnement) Etudier l'impact des aménagements existants ou à venir dans les sites remarquables
SITES DE PERCEPTION	
	PRESERVER LA QUALITE DES PERSPECTIVES VISUELLES Entretien des abords des points de vue (ébroussaillage) Aménagement de lieux d'arrêt sur le bord de route, tout en portant attention à l'impact qu'ils peuvent avoir
INFRASTRUCTURES	
	AXE MAJEUR A RECONQUERIR Promouvoir des études de diagnostic et projets de requalification sur l'ensemble de l'axe Identifier et reporter les sites à problèmes Prendre en compte l'aspect paysager dans les projets de requalification Mettre en place d'une réflexion sur la signalétique et la publicité Traiter et valoriser les entrées de villes et villages

3) Le projet



Projection plane du projet

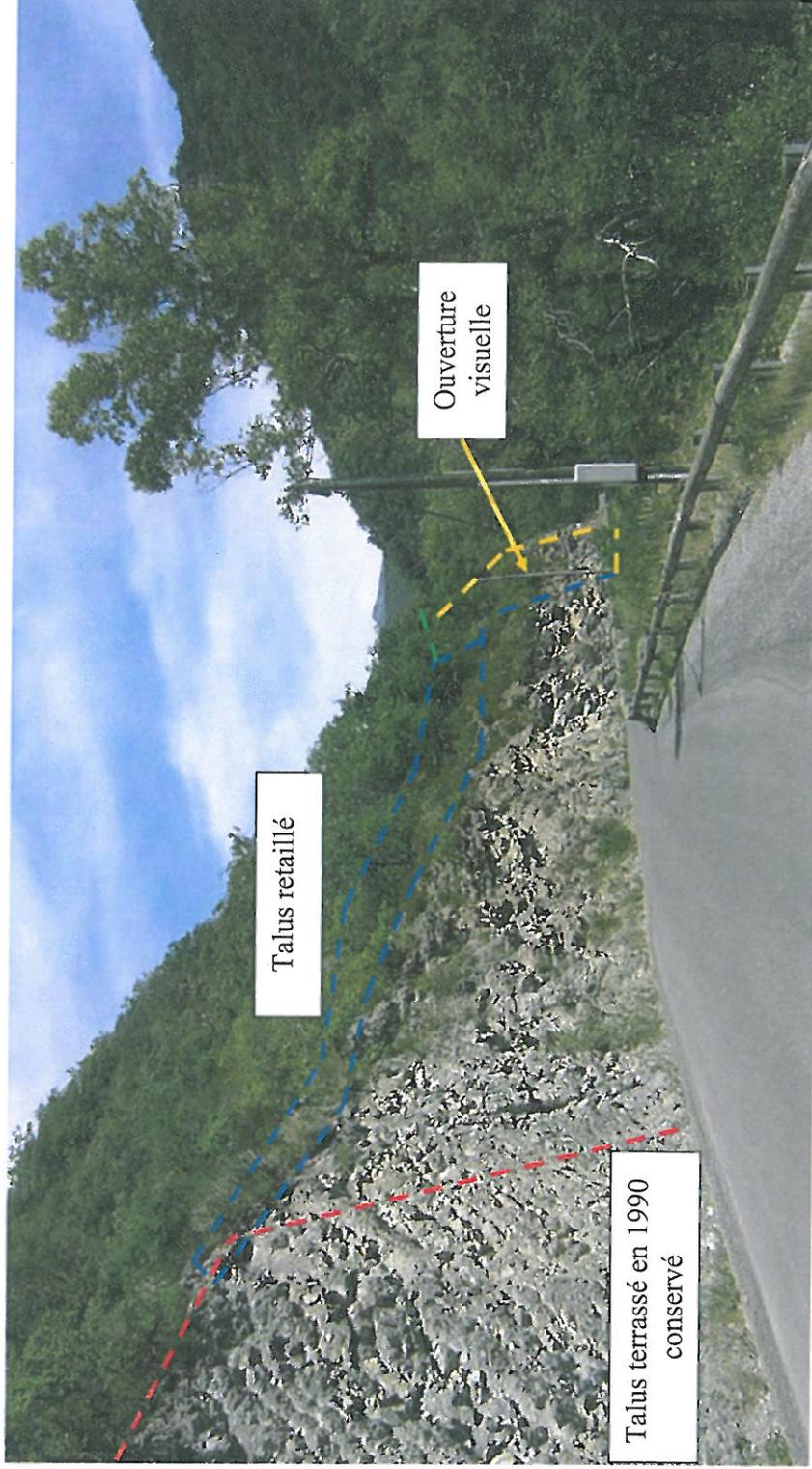
Les éléments de l'étude géotechnique montrent que les pentes de talus nécessaires à la stabilité général varient entre 1H/2V et 1H/5V suivant les faciès rencontrés, ainsi qu'une fosse de réception des chutes de pierres. Le profil en travers type suivant a été retenu :



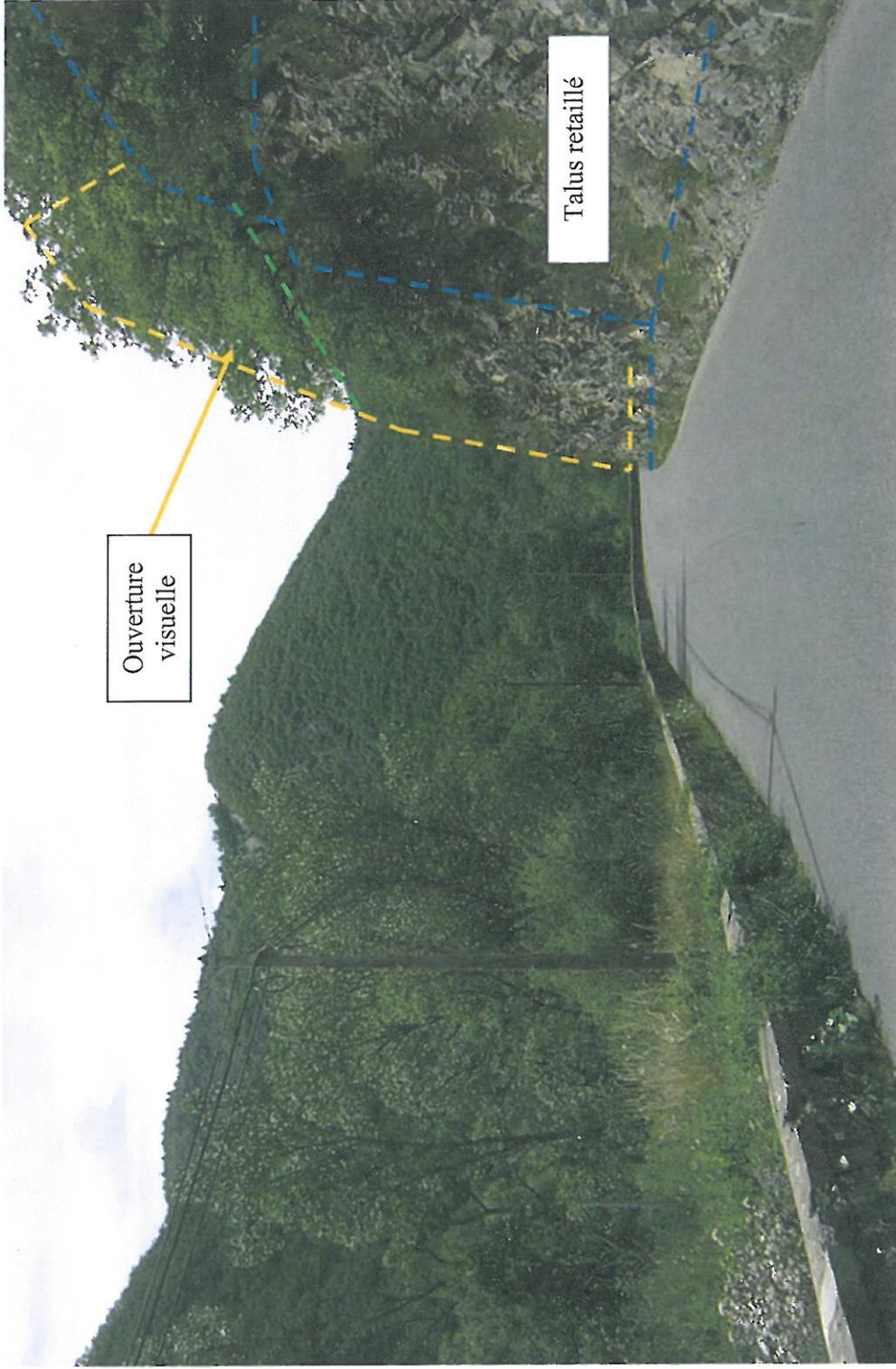
Profil en travers type

4) l'insertion paysagère

Les travaux de rectification du talus rocheux seront exécutés en fonction des contraintes géotechniques. Cependant, l'intégration paysagère est prise en compte, même si les enjeux liés au site restent réduits. Il a été fait le choix d'une risberge, notamment pour limiter la pose et l'impact visuel d'un filet grillagé sur une partie de la paroi rocheuse.

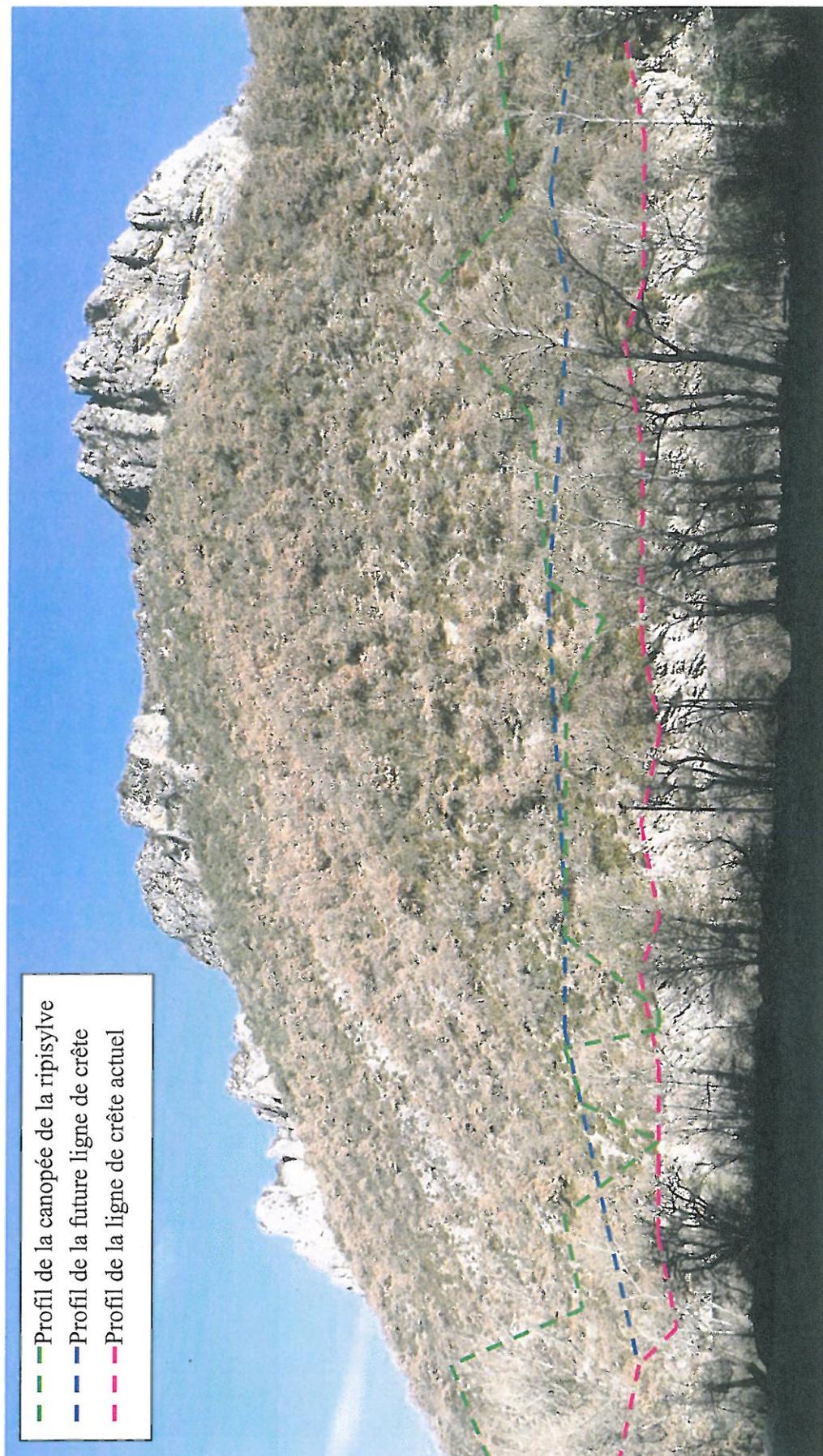


Vue depuis l'extrémité Ouest



Vue depuis l'extrémité Est

Compte tenu du contexte associant minéral et végétal, le recourt à la végétation artificielle ne sera pas employé. La riserme de 2 mètres de largeur variera en altimétrie et pourra accueillir naturellement un étage de végétation, qui permettra de rompre l'alignement minéral.



Vue depuis la lisière du bois sur le versant opposé

Après les travaux, l'ouverture visuelle de la vallée sur l'arrière plan restera très réduite. La canopée de la ripisylve du torrent maintiendra un masque partiel sur la paroi rocheuse depuis le seul espace plat au fond cette vallée. L'équilibre entre végétal et minéral sera préservé.

Saint-Mandé, le 4 février 2016



Monsieur le Directeur,

Depuis le mois de novembre 2015, plusieurs événements marquants placent l'Institut national de l'information géographique et forestière au cœur de l'actualité institutionnelle. L'IGN souhaite vous en faire part dans sa lettre bimestrielle jointe.

Moment important du mois de décembre, la **conclusion d'un partenariat inédit** pour le **financement complémentaire** d'une ortho-image de haute précision entre la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le département des Alpes de Haute-Provence, le département des Hautes-Alpes, le département de Vaucluse et l'IGN.

Autre temps fort en janvier, le **lancement du troisième appel à projets IGNfab**, l'accélérateur de **projets innovants de géoservices** mis en place par l'IGN, sur le thème « *Tourisme, loisirs, valorisation des territoires et du patrimoine* ».

Enfin, vous trouverez des informations sur la participation de l'IGN au **Hackathon « Nec Mergitur » sur la sécurité**, organisé par la ville de Paris et la préfecture de police. A cette occasion, l'équipe présente a développé une application visant à faciliter l'accès des services d'intervention aux plans 2D et 3D des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments respectueux.

Bursaux

Daniel BURSAUX
Directeur général

Monsieur Eric Legrigeois
Directeur régional (par intérim)
Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement
16 rue Emile Zattara
CS 70248
13332 Marseille cedex 03

SCADÉ

DREAL PACA - SBEP	
Arrivé le : 15 FEB 2016	N° 253
Unité(s) ou autre(s) service(s) :	
Pour attribution :	
Pour information :	

Le chiffre-clé

2 893 000

photos aériennes anciennes scannées en 2015, dont 88 % disponibles en téléchargement gratuit sur le Géoportail

Agenda

19 janvier au 7 mars

3e appel à projets IGNfab

« Tourisme, loisirs, valorisation des territoires et du patrimoine ».

ignfab.ign.fr

13 février

Journée portes ouvertes de

l'École nationale des sciences géographiques (ENSG).

Marne-la-Vallée, ENSG.

22 février au 30 mars

Exposition « Verdun - Champs-Élysées : un siècle pour la

paix », avec le soutien de la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale.

Paris, Champs-Élysées.

17 au 20 mars

32^e salon Destinations Nature

Paris, Parc des expositions de la

Porte de Versailles.

24 et 25 mars

Les 25^e Journées de la

recherche à l'IGN.

Marne-la-Vallée, École nationale

des sciences géographiques

(ENSG).

19 avril

annonce de la **sélection de la**

3^e vague de projets IGNfab.

ignfab.ign.fr



Ortho-image à la résolution de 15 cm (pixel sol) du château d'If (Bouches-du-Rhône) - ©IGN 2015

PROGRAMME DE SERVICE PUBLIC 2016 : L'IGN À L'ÉCOUTE DES ACTEURS PUBLICS LOCAUX GRÂCE AUX COMITÉS RÉGIONAUX

L'IGN est résolument tourné vers la production de données numériques et la fourniture de services associés. Dans une logique de concertation, de rationalisation et de mutualisation, l'IGN a mis en place, depuis 2013, des comités régionaux de programmation. Ces derniers sont l'occasion de réunir les directions interrégionales de l'institut et les acteurs publics, pour co-construire un **programme de travail annuel au plus près des usages et des besoins locaux**, tout en garantissant une cohérence nationale issue de son contrat d'objectifs et de performance (COP) 2013-2016.

Ainsi, ces comités mettent en lumière de nombreux axes de mutualisation de productions de données, de référentiels et de services dans des domaines variés : aménagement du territoire et urbanisme (Géoportail de l'urbanisme, Occupation du sol à grande échelle), agriculture (registre parcellaire graphique), forêt (Programme National Forêt Bois), environnement (système d'information nature et paysage), gestion urbaine (Stéréopolis, Plan de corps de rue simplifié), prévention des risques et leur observation en situation d'urgence ainsi que tourisme et valorisation des territoires (Espace Loisirs).

En 2016, l'IGN continue de développer de nouveaux référentiels, produits et services adaptés. Le programme de service public 2016 est disponible sur ign.fr/institut

PARTENARIATS : DES COLLECTIVITÉS MUTUALISENT LEURS RESSOURCES POUR COFINANCER UNE ORTHO-IMAGE DE HAUTE PRÉCISION DE LEUR TERRITOIRE

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les départements des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de Vaucluse ainsi que l'IGN ont signé une convention de partenariat en décembre 2015, afin d'apporter un **financement complémentaire** pour la réalisation d'une ortho-image à 20 cm. Ce partenariat, qui prend la forme d'une **convention d'obligation de service public**, permet d'adapter la résolution des ortho-photographies du référentiel national aux **besoins spécifiques** des collectivités locales.

Ainsi, cette cartographie met à la disposition des partenaires du projet des données très précises et aux usages multiples pouvant être employés pour :

- élaborer des documents d'urbanisme et de planification tels que les plans locaux d'urbanisme, les schémas de cohérence territoriale,
- analyser la consommation et la protection d'espaces naturels, agricoles, forestiers et maritimes,
- optimiser la gestion des réseaux et des relations avec les exploitants pour les déclarations de projet de travaux et d'intention de commencement de travaux (DT - DICT),
- mettre en œuvre les politiques de transport et de mobilité durables via l'accès aux plans de déplacements urbains (PDU),
- prendre en compte les risques et la gestion par les services de secours à travers les études et interventions, les plans de prévention, l'information et la communication,
- l'aménagement numérique du territoire,
- l'information et la communication des publics dans le cadre des concertations.

Les prises de vues aériennes ont été effectuées durant l'été 2015 et le traitement des données sera achevé au deuxième trimestre 2016.

En plus d'être un **partenariat inédit** au regard de son mode de financement, ce projet est issu d'une décision du comité régional de programmation de la région PACA qui associe l'IGN, les collectivités locales et les services de l'Etat en région.

Nouveautés

L'IGN édite les cartes des batailles de Verdun et de la Somme

À l'occasion du centenaire de ces batailles, l'IGN édite les cartes « Bataille de Verdun » et « Bataille de la Somme » en partenariat avec la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale.

espaceloisirs.ign.fr/boutique



Parutions

IGN Magazine n° 81 sur le renouvellement de l'offre de formation de l'ENSG est téléchargeable sur www.ign.fr



ign.fr
geoportail.gouv.fr

LA LETTRE DE L'IGN n° 5 – FEVRIER 2016

La Lettre de l'IGN est une parution bimestrielle.
Éditeur : IGN - 73, avenue de Paris, 94160 Saint-Mandé.

Tél : 01.43.98.80.00

Directeur de la publication : Daniel Bursaux.

Rédactrice en chef : Bénédicte Dussert.

Comité éditorial : Maha Sekkat, Bernard Bézes, Sophie Couturier, Karine Courtès, Audrey Renaut, Jean-Marc Bornarel.

Coordination et réalisation : Maha Sekkat.

Maquette : Pascal Winckler.

Dépôt légal : juillet 2015 – ISSN : en cours.

Copyright IGN 2015 – Toute reproduction de ce document devra mentionner la source

« La lettre de l'IGN ».

INNOVATION : LANCEMENT DU TROISIÈME APPEL À PROJETS IGNfab - LES TERRITOIRES À L'HONNEUR

Le tourisme est un atout de taille pour la valorisation et le développement des territoires. À l'ère du numérique, les enjeux y afférents sont multiples : structurer l'offre touristique numérique pour améliorer sa lisibilité, déconcentrer le tourisme vers des sites moins visités, renforcer l'attractivité des territoires sur les plans culturel et touristique au bénéfice de la croissance et de l'emploi, mesurer la durabilité des activités touristiques et leur impact environnemental... En parallèle, de nombreuses opportunités s'offrent aux acteurs de ce secteur, parmi lesquelles l'émergence des outils collaboratifs ainsi que l'innovation autour de la création d'outils pour proposer de nouvelles expériences de visites.

C'est pour toutes ces raisons que la troisième édition IGNfab, l'accélérateur de projets de géoservices mis en place par l'IGN, propose d'aider des TPE et PME à développer des produits et services innovants utilisant la description du territoire et la géolocalisation dans des domaines variés.

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 7 mars et la sélection finale sera annoncée le 19 avril 2016.

ignfab.ign.fr

En bref

Sécurité: Le projet REPAIRE de l'IGN parmi les dix finalistes du Hackathon « Nec Mergitur » organisé par la Ville de Paris et la préfecture de police

Pour renforcer la sécurité à la suite des attentats terroristes de 2015, la Ville de Paris et la préfecture de police ont organisé un Hackathon qui a réuni près de 400 participants, du 15 au 17 janvier, pour développer des solutions innovantes de prévention et de gestion des situations de crise.

L'IGN a participé à cet événement en intégrant une équipe pluridisciplinaire composée d'agents d'organismes publics, des forces d'intervention et d'entreprises privées spécialisées dans le domaine de la 3D.

À partir de l'idée simple que les informations relatives aux Établissements Recevant du Public (ERP) – qui figurent déjà dans leurs dossiers de sécurité – doivent être mises à la disposition des forces d'intervention, l'équipe a développé une application qui s'appuie sur le projet de base de données nationale des ERP de l'IGN (en cours de développement avec Etalab).

L'objectif est d'utiliser ces informations pour faciliter l'accès des services d'intervention aux plans 2D et 3D des ERP (emplacement des sorties de secours, architecture de la salle, accès ou trajets exploitables...).

Ce projet nommé «REPAIRE» (Recherche et Exploitation de Plans pour l'Aide à l'Intervention Rapide dans un Etablissement) fait partie des dix finalistes retenus à l'issue de ce Hackathon.

Afin que le projet soit rapidement mis en œuvre et passe au stade opérationnel, il est nécessaire de déployer des moyens techniques et financiers. De plus, dans le cadre de l'instruction des dossiers de sécurité, les services compétents pourraient être incités par voie réglementaire à les mettre à disposition.

www.paris.fr/necmergitur

Visites: Une délégation du Commissariat Général au Développement Durable visite l'IGN

Le 10 décembre, l'IGN a eu le plaisir d'accueillir Laurence Monnoyer-Smith, Commissaire générale au développement durable (CGDD) du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et Serge Bossini, Directeur de la recherche et de l'innovation au CGDD. Cette visite a été l'occasion de présenter le processus de production de l'information géographique, les plateformes de diffusion des données et services (Géoportail et Géoportail de l'Urbanisme) ainsi que les projets innovants tels qu'ITowns (solution qui permet notamment de décrire la ville en trois dimensions (3D) à partir de véhicules spécifiques) et IGNfab.

www.ign.fr/itowns

L'IGN est toujours heureux d'ouvrir ses portes aux acteurs publics. Si vous êtes intéressés par une visite de l'institut, n'hésitez pas en faire la demande sur dircom@ign.fr.